



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

loteries

Question écrite n° 110972

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur des offres publicitaires alléchantes qui fleurissent dans les boîtes aux lettres. En effet, de plus en plus de personnes reçoivent des courriers leur indiquant qu'elles ont gagné des lots ou des sommes de plus ou moins grande importance, alors que la mention « si vous êtes gagnant du tirage » n'est indiquée qu'en minuscule. Il faut donc être très attentif pour ne pas se laisser abuser par ce cadeau un peu miraculeux. Dans certains cas, il est de plus précisé « cadeaux sans obligation d'achat ». Or cette formulation se révèle bien souvent fautive puisque si la personne ne commande rien, elle ne reçoit jamais son cadeau. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour faire disparaître ces mentions abusives qui trompent le consommateur non averti.

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110972

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6176

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)